



Projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand

Bilan de la démarche de concertation

Février 2025

Document réalisé par

demopolis
concertation

Sommaire

Partie 1 : Définition et enjeux	2
1.1. La genèse de la démarche de concertation.....	2
1.3. Le calendrier	3
Partie 2 : Les actions de concertation.....	4
2.1. Le diagnostic territorial	5
2.1. Le comité de suivi	8
2.2. Le forum informatif et participatif.....	9
2.4. Synthèse des actions de consultation et d'information	13
Partie 3 : Les outils d'information.....	14
3.1. Les lettres d'information	15
3.2. Le site Internet du projet.....	16
3.2 Les canaux d'information de la commune	17
3.3. Synthèse des actions de communication	18
Partie 4 : Conclusion.....	19
Partie 5 : Annexes	20

Partie 1 : Définition et enjeux

1.1. La genèse de la démarche de concertation

Spécialisée dans le développement d'énergies renouvelables, la société Verso Energy étudie depuis 2023 la possibilité de développer un projet agrivoltaïque sur la commune de Liffol-le-Grand.

Début 2024, les études environnementales, techniques et agricoles ont débuté sur une zone initiale de 218 hectares. Cette zone a été réduite à 71 hectares au cours des études et de la prise en compte aux différents enjeux locaux. Durant l'année 2024, le site a continué à être étudié de manière approfondie.

Pour informer et consulter le territoire ainsi que proposer une démarche adaptée aux enjeux communaux, Verso Energy a fait appel à Demopolis Concertation, agence spécialisée en concertation et communication publique.

Les équipes de Demopolis Concertation ont mise en place une démarche d'information et de dialogue, en amont du dépôt auprès des services instructeurs.

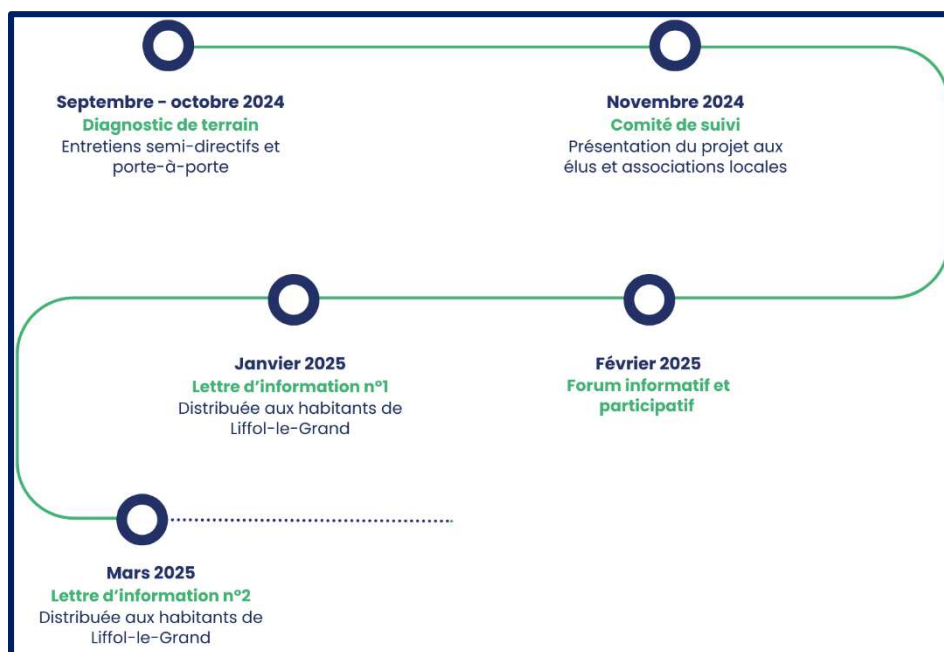
Le présent bilan de la concertation relate les actions menées par les équipes de Verso Energy et de Demopolis Concertation, en matière de concertation et de communication publique, sur la période courant d'août 2024 à février 2025.

1.3. Le calendrier

Dans le cadre de la démarche de concertation, différentes actions ont été menées par les équipes de Verso Energy et de Demopolis Concertation, d'août 2024 à février 2025 :

- Septembre - Octobre 2024 : réalisation d'un diagnostic de terrain pour préparer une démarche adaptée au territoire (entretiens semi-directifs et porte-à-porte) ;
- Novembre 2024 : présentation du projet lors du comité de suivi, en présence des élus de Liffol-le-Grand, des membres d'associations locales, de représentants de la Communauté de communes de l'Ouest vosgien et de la Chambre d'agriculture des Vosges ;
- Janvier 2025 : diffusion de la lettre d'information n°1 et mise en ligne du site Internet participatif du projet ;
- Février 2025 : Forum informatif et participatif. Présentation des premiers éléments du projet et animation d'un atelier de sensibilisation sur la transition écologique ;
- Mars 2025 : Diffusion de la lettre d'information n°2 et actualisation du site Internet du projet.

Ces actions sont résumées dans le calendrier suivant :



Partie 2 : Les actions de concertation

Cette partie développe en détails les différents rendez-vous de concertation réalisés et les résultats obtenus.

Deux formats de rencontres ont été proposés dans le cadre du projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand :

- **Le comité de suivi** : cette rencontre a été l'occasion d'échanger autour du projet et de la démarche d'information et de concertation à venir. Les relais locaux et canaux de communication ont été sélectionnés ensemble.
- **Le forum d'information** : cette rencontre ouverte à tous les acteurs locaux a permis de diffuser une information actualisée et pédagogique. Le format d'exposition temporaire et commentée par Verso Energy a offert de répondre à toutes les questions des participants (échanges individuels ou en groupes). Le forum a également été l'occasion de se rappeler les enjeux de la transition énergétique via un atelier interactif animé par les équipes de Demopolis Concertation.

Ces rendez-vous ont été suivis par Demopolis Concertation, chargée de retranscrire les échanges et contributions. Ces éléments étaient ensuite partagés dans des comptes rendus disponibles sur le site Internet du projet et transmis par voie de mails aux élus, qui pouvaient par la suite le transmettre aux habitants intéressés.

Une synthèse des apports des rendez-vous publics a été proposée dans la lettre d'information de février 2025, afin que chacun puisse avoir accès à l'information directement à son domicile. Dans cette même logique, les éléments de communication ont été régulièrement mis à jour sur le site.

2.1. Le diagnostic territorial

2.1.1. Définition

Demopolis Concertation a réalisé une étude de la situation locale et les jeux d'acteurs afin de proposer une démarche de concertation pleinement adaptée aux enjeux du territoire.

Concrètement, cette démarche s'est traduite par la conduite de plusieurs entretiens semi-directifs et d'une action de porte-à-porte sur la commune de Liffol-le-Grand.

2.2.2. Les entretiens

Les entretiens semi-directifs, d'une durée d'une heure, avaient pour ambition de mieux connaître le territoire du projet.

Ces entretiens ont ciblé des acteurs stratégiques directement impactés par le projet agrivoltaïque en cours d'étude : élus, membres d'associations locales, chasseurs... Leur témoignage ont permis de préparer une démarche d'information pertinente et adaptée au territoire. Plus précisément, leurs principaux objectifs étaient les suivants :

- Estimer le niveau de connaissance sur les énergies renouvelables et l'agrivoltaïsme ;
- Relever les principales interrogations, craintes ou critiques que soulèveraient un projet agrivoltaïque sur la commune ;
- Comprendre les positions locales vis-à-vis des énergies renouvelables et l'agrivoltaïsme ;
- Recueillir des premières idées et suggestions alimentant la démarche de concertation.

Au total, 11 personnes ont été rencontrées en entretien : des élus, membres actifs d'association locale, les acteurs de la vie économique de Liffol-le-Grand.

Voici quelques éléments saillants relevés pendant les entretiens :

- « Est-ce qu'il y a quelque chose sur les panneaux ? Sont-ils traités ? »
- « Les panneaux solaires je ne suis pas contre, mais il y a beaucoup d'arnaque. »
- « Vous êtes sur un terrain où il y a une nappe très importante, elle passe sous la butte, vers Liffol. »
- « Il ne faudrait pas que ça fasse trop moche. »
- « Il ne faut pas laisser les gens dans l'ignorance, sinon les gens sont pris pour des idiots. »

- « Les gens sont plutôt résilients, ils sont plutôt contents d'avoir quelque chose. Ils préfèrent avoir quelque chose que rien. »
- « C'est important qu'il y ait de la concertation. Il faut parler franc aux gens. »

2.2.3. L'action de porte-à-porte



En parallèle des entretiens, les équipes de Demopolis Concertation ont réalisé un porte-à-porte à Liffol-le-Grand en octobre 2024.

L'objectif de cette action était d'échanger directement avec les habitants sur leur vision des énergies renouvelables, de l'éolien et du projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand. Les échanges ont visé à approfondir la compréhension du territoire et des jeux d'acteurs d'une vision quantitative.

180 personnes ont été rencontrées lors de cette action de porte-à-porte, soit 15% des ménages de Liffol-le-Grand selon les données 2021 de l'INSEE.

Voici quelques éléments saillants relevés pendant le porte-à-porte :

- « Il faut bien sortir du bois, l'information est nécessaire. Mais il faut nous parler franc ! »
- « C'est très bien que vous veniez nous en informer, comme ça, en face à face ! »
- « Je ne comprends pas, ce sont des panneaux sur les toits agricoles ? »
- « Oui, j'ai vu une émission à la télé à ce sujet... Ils avaient mis des moutons en-dessous. »
- « Le projet fera quelle taille, exactement ? »
- « J'ai vu sur le Facebook de la mairie, et j'en ai entendu parler par ma voisine. »
- « Pourquoi pas venir au forum. J'ai pas mal de questions sur l'agrivoltaïsme, la production que cela génère, les bénéfices pour l'agriculteur et la commune... »
- « J'aimerais bien que vous partagiez des retours sur d'autres projets, ça m'intéresserait. »

2.2.4. Les conclusions du diagnostic territorial

Le diagnostic territorial a permis d'**orienter la démarche de concertation** à mener sur le territoire de Liffol-le-Grand.

- La plupart des habitants et acteurs rencontrés ont montré **une grande passivité à l'égard du projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand**.
- Malgré cela, plusieurs questions ont été posées lors du porte-à-porte. Elles ont témoigné de la **nécessité d'axer la démarche sur la pédagogie autour de l'agrivoltaïsme** lors d'un forum informatif et participatif organisé en février 2025.
- Les équipes de Demopolis Concertation ont pris conscience **de l'importance des canaux communaux** comme vecteur d'information sur le territoire. Aussi, ceux-ci ont été privilégiés pour la suite de la démarche.

2.1. Le comité de suivi

Le comité de projet est obligatoire dans le cadre de la Loi Accélération des Energies Renouvelables. Organisé par les équipes de Demopolis Concertation et de Verso Energy, le comité s'est tenu le 18 novembre 2024 à Liffol-le-Grand et avait plusieurs objectifs :

1. **Restituer l'étude des perceptions** aux acteurs stratégiques ainsi qu'à l'ensemble des élus de Liffol-le-Grand puis recueillir les perceptions des participants ;
2. **Présenter les enseignements** de Verso Energy suite à la réalisation de cette étude ;
3. **Présenter le projet** à l'étude ;
4. **Répondre à toutes les questions** ;
5. **Présenter la démarche de concertation** souhaitée et enrichir collectivement les prochaines actions.

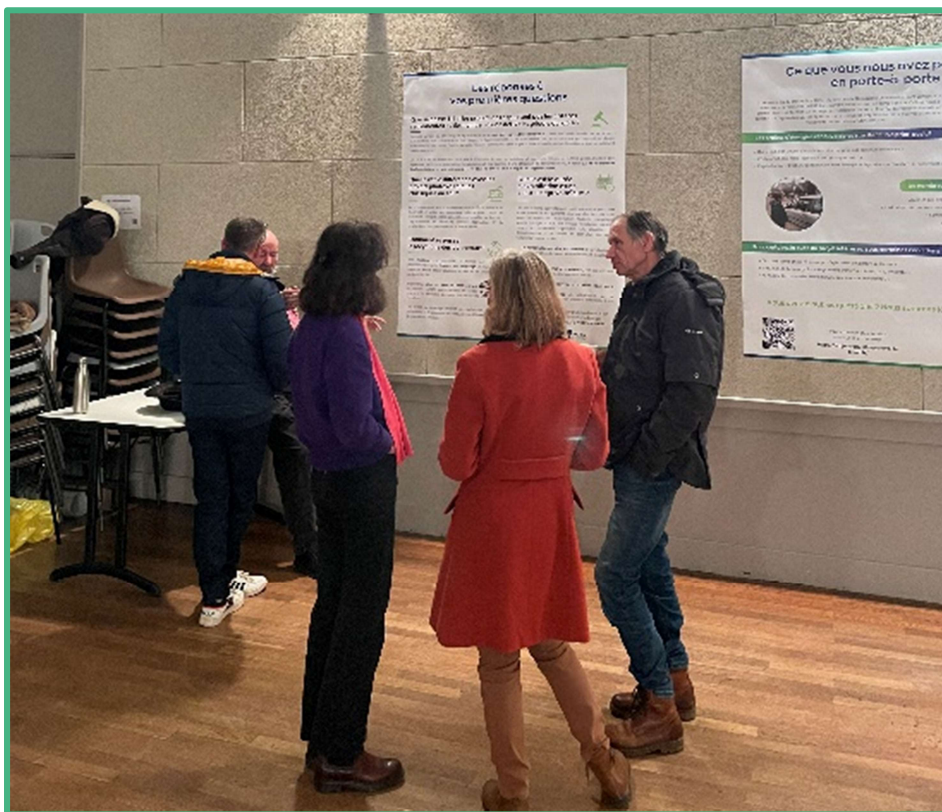
Le comité de suivi s'est déroulé en présence du maire de Liffol-le-Grand et de 12 élus. Les représentants de la Chambre d'agriculture des Vosges et de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien étaient également présents, tout comme le propriétaire et exploitant du projet.

A l'issue du comité de suivi, plusieurs décisions relatives à la démarche de concertation ont été prises :

- **Choisir l'ESAT de Neufchâteau comme partenaire** pour la distribution des lettres d'information sur le territoire. Celle-ci a eu lieu la deuxième semaine de janvier pour éviter un chevauchement avec le bulletin municipal.
- **Continuer à utiliser les canaux d'information de la commune** pour mobiliser pour le forum, notamment à travers des publications avant et après l'évènement sur la page Facebook de la mairie.
- **Valider la date du forum informatif et participatif** se tenant le lundi 10 février 2025 à la salle des fêtes de Liffol-le-Grand.

2.2. Le forum informatif et participatif

Suite à la validation de la démarche par la commune de Liffol-le-Grand, un forum informatif et participatif a été organisé le lundi 10 février 2025, de 17h00 à 20h00 à la salle des fêtes de Liffol-le-Grand.



Nombre de participants : **33**

Objectifs de la réunion :

1. Présenter la dernière version du projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand ;
2. Consulter les habitants sur le financement participatif et les points de vue de photomontages à l'aide d'ateliers participatifs ;
3. Echanger sur les énergies renouvelables et les enjeux de l'agrivoltaïsme ;
4. Rencontrer Verso Energy et échanger, pour répondre aux questions des habitants.

L'événement fut organisé sous la forme d'une exposition temporaire commentée par les équipes de Verso Energy et de Demopolis Concertation. Ce format a permis aux participants de découvrir à leur rythme les informations à leur disposition, de poser toutes leurs questions aux équipes projet et d'échanger en petits comités.

Les participants ont eu l'occasion de découvrir 9 affiches autour du projet et de l'agrivoltaïque en général :

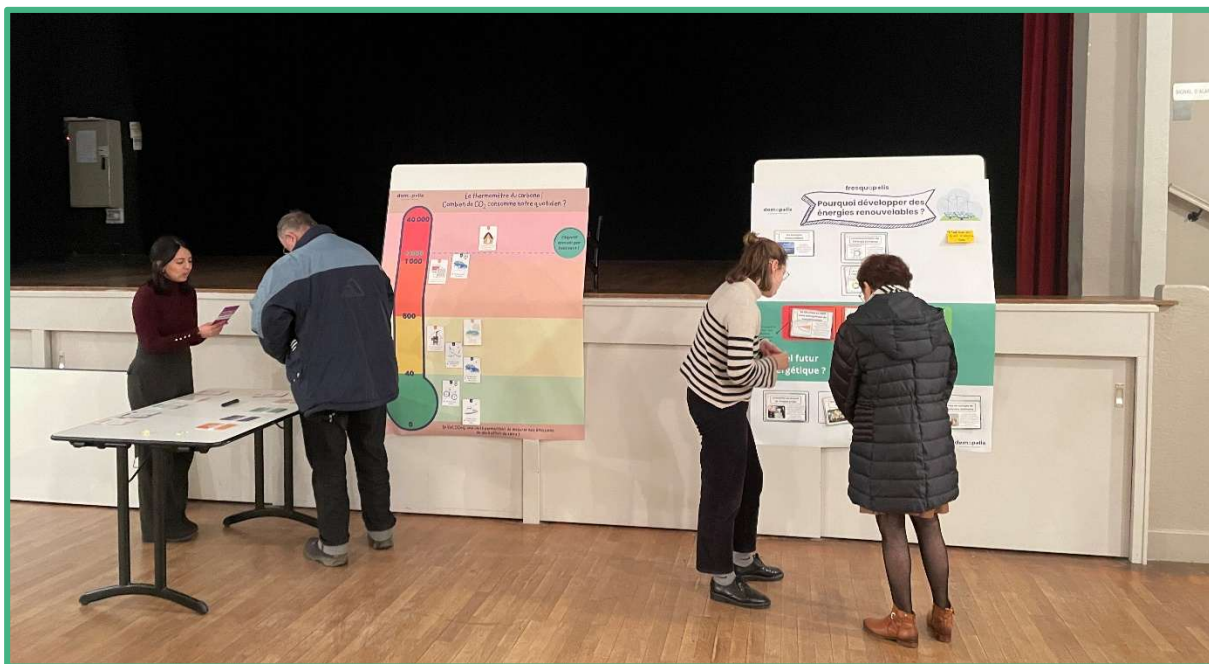
- La présentation des porteurs de projets, l'agriculteur exploitant M. Tribout et Verso Energy
- La présentation de ce qu'est l'agrivoltaïsme ;
- La présentation des éléments clé du projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand ;
- La présentation de la démarche de concertation ;
- Les études menées dans le cadre d'un projet agrivoltaïque ;
- Les premiers résultats des études ;
- Les retombées locales du projet ;
- Les éléments partagés lors du porte-à-porte ;
- Les réponses aux premières questions posées.

Leurs questions et remarques étaient notées et affichées via des panneaux dits « Paper Post-it », intégrés au compte rendu.

Zoom sur : l'atelier participatif

A l'occasion du forum participatif et informatif, Demopolis Concertation a également animé deux ateliers participatifs autour de la transition écologique et de l'empreinte carbone :

- L'un rappelait les raisons du développement des énergies renouvelables sur le territoire français à travers des cartes ludiques
- L'autre invitait à la prise de conscience de l'impact carbone d'activités quotidiennes autour de 5 thématiques : alimentation, loisirs, transports, service public, numérique. Les participants devaient placer des cartes en carton sur un thermomètre indiquant l'impact de chaque activité.



Lors des échanges, une trentaine de questions a été émise par les participants. Les questions portaient principalement sur :

- Le fonctionnement de l'agrivoltaïsme
- Les impacts pour l'agriculteur exploitant
- Les retombées économiques pour le territoire
- La démarche d'information

Voici quelques éléments relevés lors du forum d'information :

- « Où va l'électricité produite ? »
- « M. Tribout loue-t-il des terrains à Verso Energy ? »
- « Comment le propriétaire est-il indemnisé ? »
- « A quelle hauteur se situeront les panneaux ? »
- « Comment les panneaux sont-ils recyclés ? »
- « Y a-t-il un montant minimum pour le financement participatif ? »
- « Pour continuer l'information, un stand à un évènement de Liffol-le-Grand, ce serait super ! »

- « *C'est bien, le format portes ouvertes. Cela permet à chacun de s'y retrouver et de poser ses questions plus facilement.* »

Les équipes de Demopolis Concertation ont pris en note les différents échanges qui ont eu lieu lors de cet évènement. Par la suite, un compte-rendu retranscrivant les questions des participants et les réponses fournies par Verso Energy a été mis en ligne et transmis aux élus de Liffol-le-Grand.

2.4. Synthèse des actions de consultation et d'information

D'août 2024 à février 2025, la démarche d'information proposée aux acteurs locaux de Liffol-le-Grand a permis d'obtenir les résultats suivants via les rendez-vous collectifs organisés :

Données quantitatives :

- Comité de suivi : **18** participants ;
- Forum informatif et participatif : **33** participants.

En termes de participation qualitative :

- Apport de réponses aux questions posées en local autour de l'énergie agrivoltaïque et du projet ;
- Mobilisation des parties prenantes et création d'un intérêt local pour le projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand.

Partie 3 : Les outils d'information

En parallèle des actions mises en place dans cette démarche de concertation volontaire, deux principaux types d'outils ont été développés pour permettre une large information de la population :

- **Les lettres d'information :** pour partager les actualités du projet et de la démarche de concertation, répondre aux questions recensées lors des événements, diffuser les résultats des différents moments d'échanges organisés mais aussi convier les habitants à participer à ces temps forts.
- **Le site Internet :** pour compiler à un seul endroit l'ensemble des informations relatives au projet et à sa démarche de concertation. Cette plateforme est également l'occasion pour les riverains de pouvoir s'inscrire aux événements et de télécharger les documents de la concertation (lettres d'information, comptes rendus et supports des rencontres, etc.).

3.1. Les lettres d'information

Afin de convier la population aux événements et assurer une information transparente et pédagogique, deux lettres d'information ont été distribuées aux habitants de la commune de Liffol-le-Grand entre novembre 2024 et février 2025.

Distribuées dans les boîtes lettres par l'intervention de l'ESAT de Neufchâteau, disponibles en Mairie ainsi que sur le site Internet du projet, ces outils ont pris la forme d'un document de quatre pages, avec différents types de contenus (édito du développeur sur l'actualité du projet, invitation aux événements, réponse aux questions locales...).



- La **lettre d'information n°1** a été distribuée en janvier 2025. Elle présentait les éléments clé du projet agrivoltaïque ainsi que l'accompagnement par Demopolis Concertation pour le lancement de la démarche de concertation. Elle invitait les habitants au forum informatif et participatif du 10 février 2025.
- La **lettre d'information n°2** a été distribuée en mars 2025. Elle permettait à Verso Energy de remercier les participants au forum informatif et participatif, de présenter un bilan de ces événements et de partager les prochaines étapes du projet (instruction, enquête publique, etc.).

Ces deux documents d'information sont placés en annexe au présent bilan de la concertation.

3.2. Le site Internet du projet

Le site Internet du projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand est accessible à tous.



Le lien du site est le suivant : <https://projet-agrivoltaïque-liffol-le-grand.fr/>.

Le site a été mis en ligne en décembre 2024 et a offert à chacun l'accès aux fonctionnalités suivantes :

- Retrouver toutes les informations sur le projet et sur la démarche de consultation et d'information ;
- Télécharger l'ensemble des documents en lien avec le projet et la démarche (lettres d'information, supports et comptes rendus des rencontres, etc.) ;
- Partager des avis, suggestions, remarques (via un espace collaboratif) ;
- Contacter l'équipe Verso Energy et lui partager des questions.

Cette plateforme a été mise à jour régulièrement afin de permettre à chacun de suivre les avancées du projet et de la démarche de concertation en temps réel.

Voici quelques résultats chiffrés sur l'utilisation du site Internet participatif :

- **85** personnes se sont connectées au site Internet du projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand (données datant du 27 février 2025)
- Les pages les plus consultées sont : la page d'accueil, la documentation et les actualités.

3.2 Les canaux d'information de la commune

La commune de Liffol-le-Grand s'est fait le relai des différentes actions de Demopolis Concertation et Verso Energy sur le territoire.

Suite aux propositions de Monsieur le Maire, les canaux de communication de la commune et notamment le Facebook de la mairie a été utilisé pour :



- Annoncer le porte-à-porte d'octobre 2024 ;
- Inviter au forum informatif et participatif de février 2025.

Capture d'écran de la publication sur le Facebook de la mairie pour prévenir de l'action de porte-à-porte.

3.3. Synthèse des actions de communication

Les actions de communication réalisées afin d'informer sur le projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand et sa démarche de concertation sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Date	Action de communication	Canal de diffusion	Cible	Résultats
Décembre 2024 à février 2025	Site Internet	Diffusion de l'URL dans les lettres d'information, les mails et les comptes rendus	Commune de Liffol-le-Grand	Une information régulièrement mise à jour et disponible sans contraintes autour du projet
Janvier 2025	Distribution de la lettre d'information n°1	Impression papier, distribuée en boîtes aux lettres, disponible en mairie et sur le site web	Habitants de Liffol-le-Grand	100% des habitants ont eu accès à l'information
Mars 2025	Distribution de la lettre d'information n°2	Impression papier, distribuée en boîtes aux lettres, disponible en mairie et sur le site web	Habitants de Liffol-le-Grand	100% des habitants ont eu accès à l'information

Partie 4 : Conclusion

La démarche d'information et de concertation menée sur plusieurs mois sur la commune de Liffol-le-Grand a permis de créer des espaces de dialogue sincères autour du projet et de mettre en place des temps d'information et de communication variés (événements ouverts à tous, communication papier et numérique...). La démarche a pu atteindre ses objectifs d'information et de consultation du public dans un climat serein et positif.

Les questions formulées par les acteurs locaux en début de démarche ont pu trouver réponse via les outils de communication proposés ou les échanges avec les équipes de Verso Energy et de Demopolis Concertation. Tous les échanges ont été rendus publics lors du forum d'information puis sur le site Internet.

Les habitants de Liffol-le-Grand ont pris part à la démarche avec enthousiasme et dynamisme. Les échanges avec les élus ont contribué à enrichir le projet via leurs suggestions, en matière de communication notamment. Les participants ont posé de premières bases pour s'approprier le projet et comprendre les enjeux de l'agrivoltaïsme sur le territoire.

Partie 5 : Annexes

En annexe de ce document, vous trouverez par ordre chronologique, d'août 2024 à février 2025 :

- La lettre d'information n°1 (janvier 2025) ;
- Le compte-rendu et les supports du forum informatif et participatif (février 2025) ;
- La lettre d'information n°2 (mars 2025).

La lettre d'information n°1, recto (janvier 2025)

LETTRE

D'INFORMATION

N°1 - Janvier 2025



Projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand

INVITATION

Forum participatif !



Le lundi 10 février 2025
De 17h à 20h



Salle des fêtes de Liffol-le-Grand
Rue du Bourg Saint-Arnould
88350 Liffol-le-Grand

Au programme !

- Participez à un atelier interactif sur la transition énergétique
- Renseignez-vous sur le projet !
- Exprimez votre avis et posez vos questions !



C'est un format portes ouvertes !
Venez et repartez quand vous le souhaitez !
Un apéritif vous sera proposé tout au long du forum.



Clara Wiemann
Cheffe de Projet Développement
Photovoltaïque

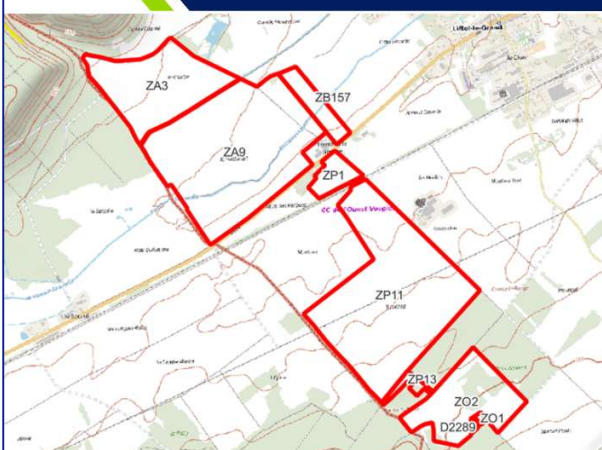


Maria Candamil
Cheffe de Projet Développement
Photovoltaïque et Référente Concertation

Projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand

Les informations clés du projet

Carte de la zone d'étude



212 hectares de zone étudiée

~33 Mwc de puissance installée

~70 hectares de zone de projet

~7000 foyers alimentés (hors chauffage)

Qui est Verso Energy ?

Verso Energy est un **énergéticien décarboné** regroupant plus de 50 collaborateurs dans toute la France. Ses activités consistent dans le développement, le financement et l'exploitation d'infrastructures ancrées dans la transition énergétique. Nos champs d'action sont :

- 1** Production d'énergies renouvelables, notamment des parcs photovoltaïques au sol et des centrales agrivoltaïques ;
- 2** Stockage d'électricité par batteries
- 3** Production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone grâce à des unités d'électrolyseurs.

Retrouvez plus d'information
sur le site Internet du projet

Flasher le QR Code avec votre
téléphone pour en savoir plus !

projet-agrivoltaïque-liffol-le-grand.fr



Le compte-rendu et les supports du forum informatif et participatif (février 2025)



Projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand

Forum participatif – Compte-rendu

Salle des fêtes de Liffol-le-Grand, lundi 10 février 2025



- 1. **Préambule 3**
- 2. **Les participants 5**
- 3. **Synthèse des éléments présentés et des échanges 6**
 - 3.1 Les éléments présentés 6
 - 3.2 Vos questions et remarques sur le projet 6
 - A. Sur le projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand 6
 - B. Sur les études relatives au projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand 12
 - C. Sur la démarche de concertation et de communication publique 13
 - D. Sur les points de vue de photomontages 15
- 4. **Conclusion 19**
- 5. **Contacts 20**
- 6. **Annexes – Les affiches présentées 21**



1. Préambule

Le contexte

Spécialisée dans le développement d'énergies renouvelables, la société Verso Energy étudie depuis 2023 la possibilité de développer un projet agrivoltaïque sur la commune de Liffol-le-Grand.

Début 2024, les études environnementales, paysagères, techniques et agricoles ont débuté sur une zone initiale de 212 hectares. Après un an d'étude, cette zone a été réduite à 71 hectares de manière à ce que le projet respecte l'équilibre entre production agricole, respect de l'environnement, efficacité énergétique et intégration paysagère.

Pour informer et consulter le territoire ainsi que proposer une démarche adaptée aux enjeux communaux, Verso Energy a fait appel à Demopolis Concertation, agence spécialisée en concertation et communication publique, pour mettre en place une démarche d'information et de dialogue en amont du dépôt auprès des services instructeurs.

Ce forum d'information s'inscrit dans une démarche d'information menée sur le territoire depuis le mois d'août 2024.

Durant les mois de septembre et d'octobre 2024, des rencontres avec les acteurs associatifs et politiques du territoire ont eu lieu. Sous la forme d'entretiens semi-directifs, ils ont permis d'orienter la démarche proposée au territoire. En parallèle, Demopolis Concertation et Verso Energy ont mené une action de porte-à-porte auprès des habitants pour présenter le projet et recenser les questions émergentes.

Le projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand a été présenté au conseil municipal, aux représentants de la Chambre d'agriculture des Vosges et de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien en novembre 2024.

Une première lettre d'information a été distribuée en janvier 2025 par l'ESAT de Neufchâteau. Ce document présentait les éléments clés du projet et invitait les habitants à participer au forum participatif du 10 février.

Les objectifs du forum

Le forum du 10 février 2025 s'est tenu à la salle des Fêtes de Liffol-le-Grand entre 17h et 20h. Cette réunion poursuivait plusieurs objectifs :



- 1) Présenter la zone d'implantation finale du projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand ;
- 2) Consulter les habitants sur le financement participatif et les points de vue de photomontages à l'aide d'ateliers participatifs ;
- 3) Echanger sur les énergies renouvelables et les enjeux de l'agrivoltaïsme ;
- 4) Rencontrer Verso Energy et échanger, pour répondre aux questions des habitants.

2. Les participants

Le forum d'information a rassemblé 33 personnes, dont le maire de Liffol-le-Grand et plusieurs élus.

Les équipes de Verso Energy et de Demopolis Concertation étaient présentes pour répondre aux questions des participants :

Verso Energy :

- Clara WIEMANN, cheffe de projet et chargée de développement photovoltaïque
- Maria CANDAMIL, cheffe de projet et responsable Concertation

Demopolis concertation :

- Valentine SABATIE-GARAT, consultante confirmée concertation
- Maxence LOGEAIS, consultante concertation





3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Ce forum s'est tenu sous un format portes ouvertes. Les participants étaient invités à visiter librement la salle dans laquelle étaient exposées des affiches d'information sur le projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand et son développement.

L'ensemble des avis, questions et suggestions recueillis pendant le forum étaient pris en note par l'équipe de Demopolis Concertation. Les équipes de Verso Energy et Demopolis Concertation se tenaient à disposition pour échanger et répondre.

3.1 Les éléments présentés

Vous pouvez retrouver les supports partagés lors du forum sur le site Internet du projet (<https://projet-agrivoltaïque-liffol-le-grand.fr/>) dans la rubrique « La documentation », ainsi qu'en annexe au présent compte rendu :

- La présentation des porteurs de projets, l'agriculteur exploitant M. Tribout et Verso Energy
- La présentation de ce qu'est l'agrivoltaïsme ;
- La présentation des éléments clé du projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand ;
- Les études menées dans le cadre d'un projet agrivoltaïque ;
- Les premiers résultats des études ;
- Les retombées locales du projet ;
- La présentation de la démarche de concertation ;
- Les éléments partagés lors du porte-à-porte ;
- Les réponses aux premières questions posées.

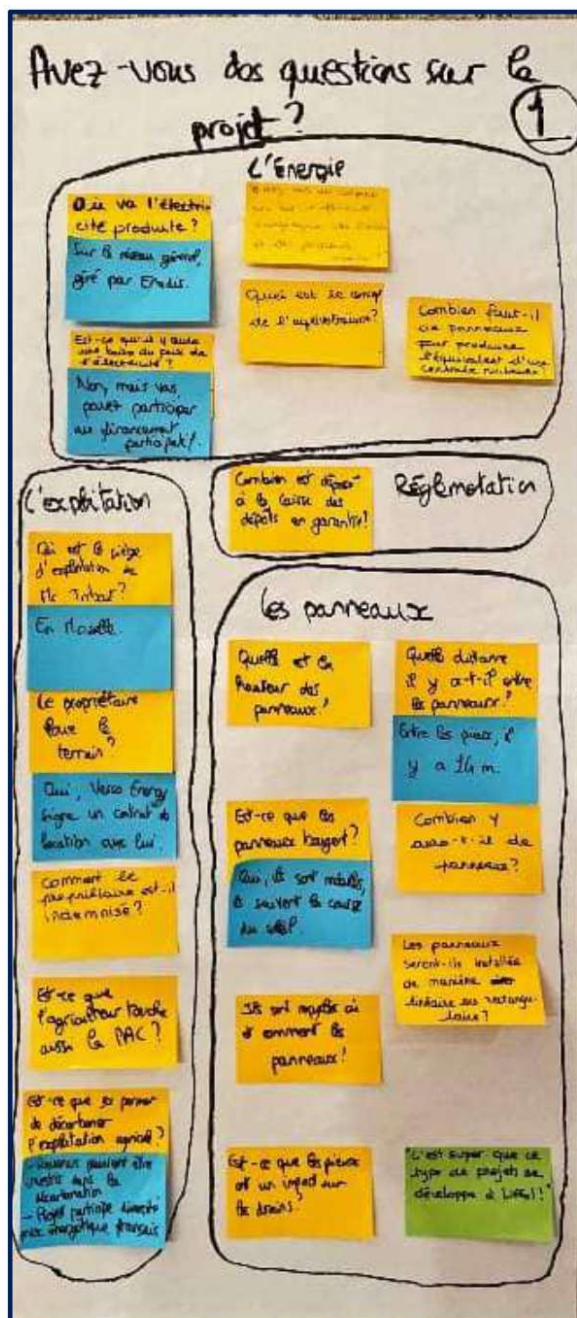
3.2 Vos questions et remarques sur le projet

Pendant toute la durée du forum, les participants ont été invités à faire part de leurs questions et remarques sur les différents sujets exposés.

Retrouvez ci-après la retranscription des échanges, répartis par thématique abordée.

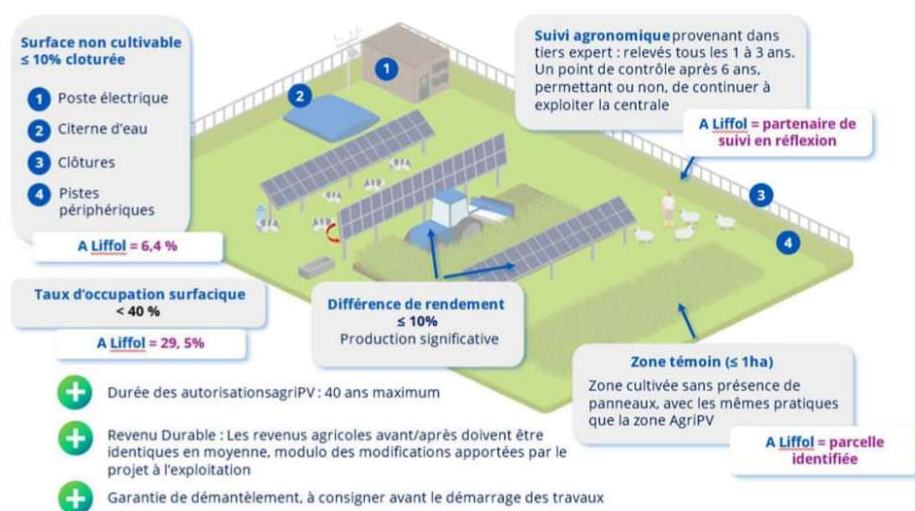
A. Sur le projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand

• L'énergie agrivoltaïque



Question d'un participant : « Quel est le concept de l'agrivoltaïsme ? »

Réponse de Verso Energy : Selon la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, « une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole. ». Il s'agit donc d'installer des panneaux solaires sur des terres agricoles de manière à coexister avec des cultures ou de l'élevage, en rendant un service à la production agricole. L'agrivoltaïsme est très encadré et doit respecter les critères posés par le décret agrivoltaïsme n°2024-318 du 8 avril 2024, tels que décrits ci-dessous.



Question d'un participant : « Où va l'électricité produite ? »

Réponse de Verso Energy : L'électricité produite par les panneaux est redistribuée sur le réseau national, géré par Enedis.

Question d'un participant : « Y aura-t-il une baisse du prix de l'électricité pour les habitants de Liffol-le-Grand ? »

Réponse de Verso Energy : Non, néanmoins il est possible d'investir dans le projet à travers le financement participatif. C'est un mode de financement ouvert au grand public. Les investisseurs apportent des fonds via une plateforme en ligne pour contribuer au financement d'un projet. **Ce n'est pas un appel aux dons.** Il s'agit d'investir et donc de **percevoir un retour sur investissement** selon les modalités (rendement, durée, etc.) définies au préalable.



Question d'un participant : « Pour une même surface, quelle est l'efficacité énergétique de panneaux solaires et d'éoliennes ? »

Réponse de Verso Energy : L'efficacité énergétique des panneaux solaires et des éoliennes dépend de nombreux facteurs, y compris la technologie spécifique utilisée, les conditions climatiques et géographiques, et la configuration de l'installation. Toutefois, de façon générale, pour une même surface, les éoliennes peuvent souvent produire plus d'énergie, mais leur rendement est très dépendant de la vitesse du vent. Les panneaux solaires, quant à eux, sont plus simples à installer et ont des rendements plus constants, mais moins élevés en termes de densité énergétique. A titre indicatif, une éolienne de 2 MWc occupe une surface de 0,25 ha.

Question d'un participant : « Combien faut-il de panneaux pour produire l'équivalent d'une centrale nucléaire ? »

Réponse de Verso Energy : Ces deux types d'énergies sont difficilement comparables. Le nucléaire n'est pas une source d'énergie intermittente alors que la production solaire varie en fonction de l'ensoleillement. La technologie des panneaux fait également varier leur rendement. Pour produire l'équivalent de l'électricité d'une centrale nucléaire, il faudrait un très grand nombre de panneaux solaires et une superficie considérable de terrain, en supposant une efficacité moyenne d'un panneau solaire standard et un ensoleillement constant.

- *L'exploitation agrivoltaïque*

Question d'un participant : « Où est le siège de l'exploitation de M. Tribout ? »

Réponse de Verso Energy : Le siège de l'exploitation de M. Tribout se situe à Alaincourt-la-Côte, en Moselle.

Question d'un participant : « M. Tribout loue-t-il le terrain à Verso Energy ? »

Réponse de Verso Energy : Oui, Verso Energy signe un contrat de location avec M. Tribout. Il reste propriétaire de ses terrains, qu'il continue d'exploiter.

Question d'un participant : « Comment le propriétaire est-il indemnisé ? »

Réponse de Verso Energy : Le propriétaire signe un contrat de location avec le développeur. Il reste propriétaire de ses terres et son exploitation se poursuit. La réglementation impose que l'installation photovoltaïque apporte un service à la parcelle et garantisse une production significative pour l'exploitation ainsi qu'un revenu durable.



Question d'un participant : « L'agriculteur touche-t-il des aides de la PAC (politique agricole commune, ndlr) ? »

Réponse de Verso Energy : La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) dispose que la présence d'installations agrivoltaïques répondant au nouveau cadre juridique ne fait pas obstacle à l'éligibilité des terrains aux aides de la PAC (Nouvel article L. 314-38 du code de l'énergie).

Question d'un participant : « Ce dispositif permet-il de décarboner l'exploitation agricole ? »

Réponse de Verso Energy : Ce projet agrivoltaïque participe à la diversification du mix énergétique français, vers des sources plus décarbonées. De plus, les revenus peuvent être investis dans la décarbonation ou être investis dans des pratiques plus durables de l'exploitation. Ces initiatives sont du ressort de l'exploitant agricole et ne sont en aucun cas une obligation.

- Les panneaux solaires

Question d'un participant : « Quelle est la hauteur des panneaux ? »

Réponse de Verso Energy : Au point le plus bas, les panneaux s'élèveront à 1,1 m du sol. A plat, les panneaux sont à 3 m de hauteur et au point haut, ils sont à 5,2 m de hauteurs.

Question d'un participant : « Quelle est distance entre les panneaux ? »

Réponse de Verso Energy : Afin de laisser libre passage aux machines nécessaires à la pérennisation de l'exploitation agricole de M. Tribout, la distance entre les pieux est de 15 mètres. La distance inter-panneaux est de 11,2 m.

Question d'un participant : « Combien y aura-t-il de panneaux ? »

Réponse de Verso Energy : Il y aura 62552 modules.

Question d'un participant : « Les panneaux bougent-ils ? »

Réponse de Verso Energy : Il existe différents types de panneaux solaires. Pour le projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand, les panneaux choisis sont des *trackers*. Ils sont mobiles et suivent la course du soleil afin de maximiser leur efficacité.

Question d'un participant : « Les panneaux seront-ils disposés de manière linéaire ou rectangulaire ? »

Réponse de Verso Energy : Les panneaux seront disposés en ligne, leur orientation sera décidée afin de maximiser leur exposition au soleil.



Question d'un participant : « Comment les panneaux sont-ils recyclés ? »

Réponse de Verso Energy : Un panneau solaire est recyclable jusqu'à 94%. Ces 94% sont composés de verre, suivre, aluminium, silicium et autres composites que l'on sait recycler ou réutiliser. 6% restent encore non recyclables.

Question d'un participant : « Les pieux ont-ils un impact sur les drains ? »

Réponse de Verso Energy : Les pieux plantés peuvent rencontrer les drains du champ lors des travaux. Si c'est le cas, ils seront réparés pour ne pas gêner le bon fonctionnement de l'exploitation agricole.

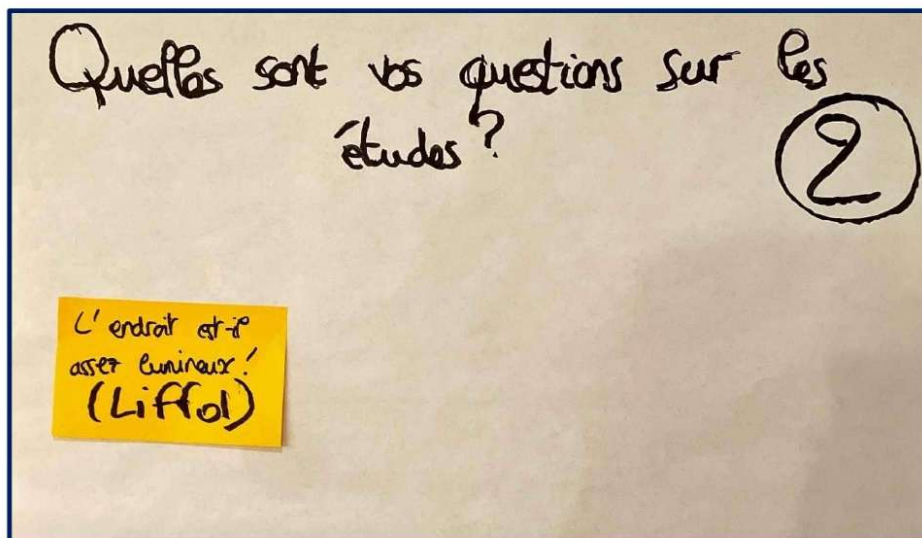
Remarque d'un participant : « C'est super que ce type de projet se développe à Liffol-le-Grand ! »

- *La réglementation*

Question d'un participant : « Quel montant de garantie est déposé à la Caisse des dépôts ? »

Réponse de Verso Energy : En prévision du démantèlement, un montant est consigné à la Caisse des dépôts au début du projet. Cette garantie financière est obligatoire pour qu'un projet soit autorisé. Le montant de la garantie financière pour le démantèlement d'un projet agrivoltaïque correspond à 10 000 euros du MW.

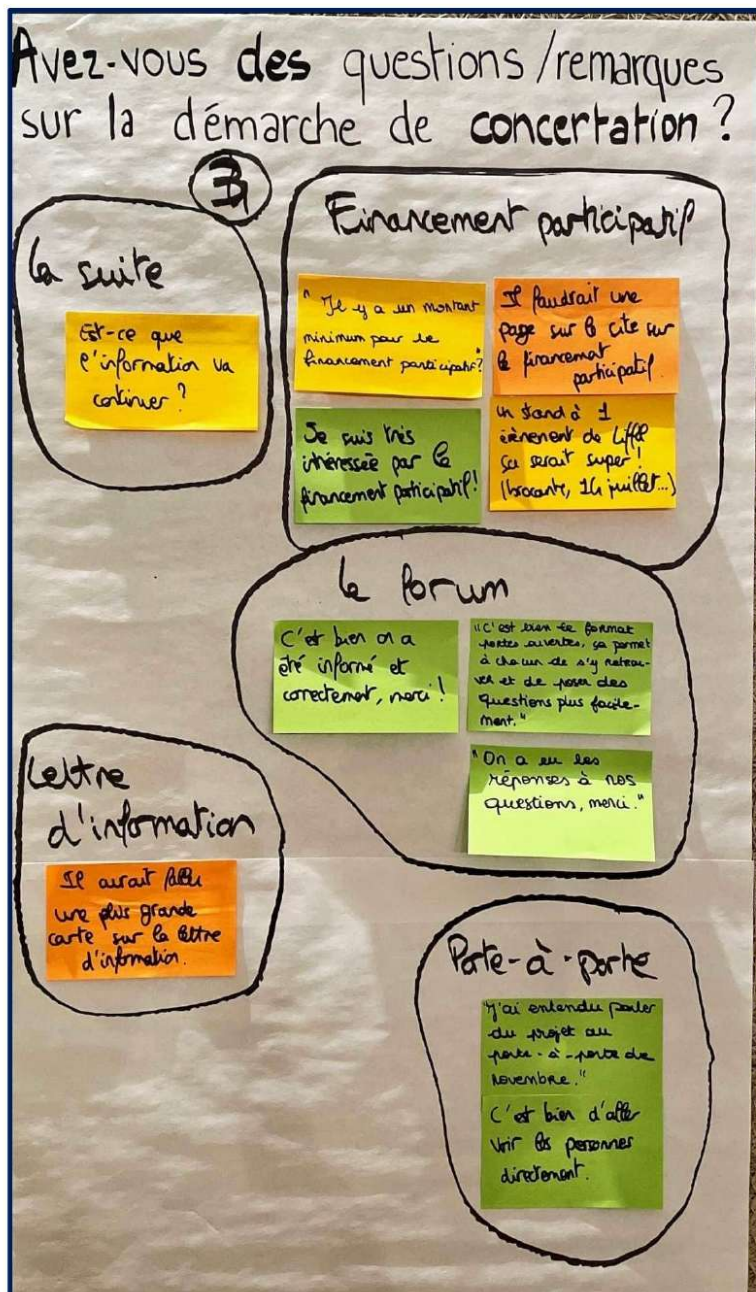
B. Sur les études relatives au projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand



Question d'un participant : « La commune de Liffol-le-Grand est-elle assez lumineuse ? »

Réponse de Verso Energy : Afin de déterminer si un terrain agricole est assez lumineux, on étudie son potentiel solaire. Il désigne la quantité d'énergie solaire reçue par unité de surface sur une période donnée. Il dépend principalement de la latitude, de l'altitude, de l'orientation et de l'inclinaison du terrain, ainsi que des conditions météorologiques locales. C'est un des premiers critères qui est étudié au lancement du projet. A Liffol-le-Grand, le potentiel solaire répond aux besoins de développement d'un projet agrivoltaïque.

C. Sur la démarche de concertation et de communication publique



13



- *Le financement participatif*

Question d'un participant : « Y a-t-il un montant minimum pour le financement participatif ? »

Réponse de Verso Energy : L'investissement minimum sera déterminé au moment du financement du projet et dépend de critères tels que la démographie (montant indicatif : entre 5 et 50 euros).

Remarque d'un participant : « Il faudrait une page sur le site dédiée au financement participatif. »

Réponse de Verso Energy : C'est une très bonne remarque, nous allons l'ajouter au site Internet participatif.

Remarque d'un participant : « Pour continuer l'information, un stand à un évènement de Liffol-le-Grand, ce serait super ! »

Remarque d'un participant : « Je suis intéressée par le financement participatif ! »

- *La lettre d'information*

Remarque d'un participant : « Il aurait fallu mettre une plus grande carte sur la lettre d'information. »

Réponse de Verso Energy : Nous prenons en compte votre remarque. Vous pouvez retrouver une grande carte sur le site Internet, sur la prochaine lettre d'information ainsi que sur la table du forum.

- *Le porte-à-porte*

Remarque d'un participant : « J'ai entendu parler du projet lors du porte-à-porte de novembre. »

Remarque d'un participant : « C'est bien d'aller voir les personnes directement ! »

Réponse de Verso Energy et Demopolis Concertation : C'est l'objet du porte-à-porte en effet : vous apporter directement l'information pour avoir un échange privilégié avec les habitants.



- *Le forum informatif et participatif*

Remarque d'un participant : « On a été bien informés, merci ! »

Remarque d'un participant : « C'est bien, le format portes ouvertes. Cela permet à chacun de s'y retrouver et de poser ses questions plus facilement. »

Remarque d'un participant : « On a eu les réponses à nos questions, merci ! »

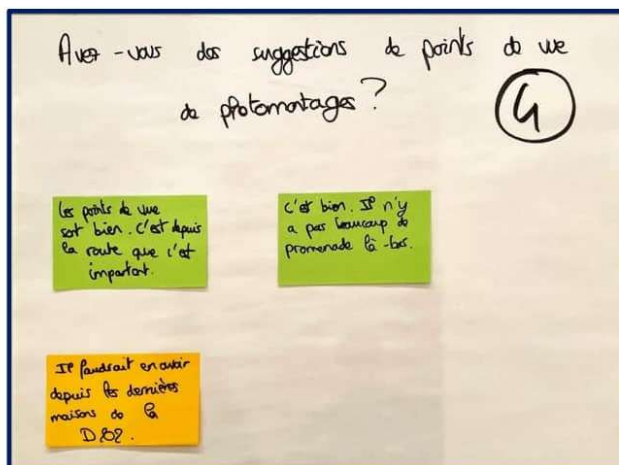
- *La suite de la démarche*

Question d'un participant : « La démarche d'information va-t-elle continuer ? »

Réponse de Verso Energy : Une deuxième lettre d'information vous sera distribuée dans les semaines qui viennent. Par la suite, le projet sera déposé aux services instructeurs et il y aura une consultation publique à laquelle vous pourrez participer.

D. Sur les points de vue de photomontages

Verso Energy a souhaité **consulter les habitants sur les points de vue de photomontages réalisés par le bureau d'études paysager**. Il s'agit des emplacements à partir desquels les photomontages seront réalisés. Verso Energy a demandé aux habitants de proposer 4 points de vue de photomontages en complément de ceux prévus par le bureau d'études paysager. Ils ont été placés par les participants sur les cartes prévues à cet effet. Ils seront intégrés à ceux proposés par la mairie.



Remarque d'un participant : « Il faudrait avoir des points de vue de photomontages depuis les dernières maisons de la D202. »

Remarque d'un participant : « Les points de vue prévus sont bien. C'est depuis la route que c'est important ! »

Remarque d'un participant : « C'est bien, de toute façon il n'y a pas beaucoup de promenades à côté du projet. »

Résultats de la consultation sur les points de vue des photomontages





4. Conclusion

Les équipes de Demopolis Concertation vous remercient chaleureusement pour votre participation à ce forum ! Nous restons à votre disposition pour toute question supplémentaire.

Vous pouvez poser vos questions et partager vos remarques sur le fil de discussion du site Internet dédié au projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand :

<https://projet-agrivoltaique-liffol-le-grand.fr/>



5. Contacts

Verso Energy :

Clara WIEMANN

Cheffe de projet et chargée de développement photovoltaïque
c.wiemann@verso.energy

Maria CANDAMIL

Cheffe de projet et responsable Concertation
m.candamil@verso.energy

Demopolis Concertation :

Valentine SABATIE-GARAT

Consultante confirmée
valentine.sabatie-garat@demopolis-concertation.fr

Maxence LOGEAIS

Consultante
maxence.logeais@demopolis-concertation.fr

6. Annexes – Les affiches présentées

Les porteurs de projet

M. Tribout, propriétaire exploitant

L'agriculteur portant le projet avec Verso Energy est installé à Liffol-le-Grand depuis 1995. Il exploite, à travers la SCEA de la Bergère, trois flots agricoles représentant un total de 212 hectares de grandes cultures en rotation (colza, blé-orge, pois).



"Je suis agriculteur céréalier installé à Liffol-le-Grand depuis 30 ans. Soucieux des questions de rentabilité de l'agriculture et des questions environnementales, je souhaite participer à la transition écologique en accueillant sur une partie de mon exploitation une centrale agrivoltaïque." - **M. Tribout**

Verso Energy

Verso Energy, fondée en 2021, est une entreprise dédiée à la transition énergétique qui regroupe plus de 60 collaborateurs expérimentés dans toute la France. Nous sommes spécialisés dans le développement, la conception, le financement et l'exploitation de diverses installations énergétiques, notamment : des centrales solaires, des systèmes de stockage d'électricité, et des sites de production d'hydrogène décarboné.

Nos ambitions et valeurs en matière d'agrivoltaïsme

- Concevoir, avec les acteurs locaux, des projets ambitieux et vertueux
- Créer et partager de la valeur à l'échelle des parcelles, de l'exploitation et du territoire
- Répondre à un défi agricole, environnemental et énergétique
- Mettre en place des solutions agrivoltaïques qui assurent la pérennité, compétitivité et pérennité des exploitations françaises



Zoom sur notre activité solaire

Verso Energy développe des projets solaires de 4 types (solaire au sol, agrivoltaïsme de culture, agrivoltaïsme d'élevage, solaire flottant) sur tout le territoire.

65 GW

en construction et en exploitation

2 GW

de projets photovoltaïques



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet de Verso Energy !
verso.energy/qui-sommes-nous/

L'équipe projet de Verso Energy



Clara WIEMANN
Cheffe de projet
Chargée de développement
photovoltaïque



Maria CANDAMIL
Cheffe de projet
Responsable Concertation

Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

Ce que dit la réglementation

« Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole. »

Article L. 314-36, découlant de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

L'agrivoltaïsme est ainsi une réponse aux doubles enjeux nationaux agricoles et solaires, la France visant à la fois une multiplication par 3 de sa capacité de production via cette énergie d'ici 2030, ainsi que la mise en œuvre de solutions assurant la pérennité, la compétitive et la durabilité des exploitations.

Comment cela fonctionne-t-il ?

- 1 Poste électrique
- 2 Clôture
- 3 Poste périmétrique
- 4 Zone témoin de 1ha
- 5 Canalis
- 6 Tracteur
- 7 Bâche inscrite
- 8 Abri-motoc
- 9 Matériel agricole
- 10 Station météo



L'encadrement légal de l'agrivoltaïsme

Conformément au décret sur l'agrivoltaïsme du 8 avril 2024, les critères suivants doivent impérativement être respectés :

- > Taux d'occupation surfacique < 40% ;
- > Différence de rendement <= 10% ;
- > Surface non cultivable <= 10% de la surface clôturée ;
- > Zone témoin (<= 1ha) ;
- > Suivi agronomique ;
- > Durée des autorisations sur 40 ans, renouvelable 10 ans ;
- > Revenu agricole durable ;
- > Garantie de démantèlement.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet de Verso Energy !
verso.energy/qui-sommes-nous/

Le projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand

Depuis 2023, Verso Energy étudie la faisabilité de développer un projet agrivoltaïque sur le terrain de M. Tribut à Liffol-le-Grand. Nous avons identifié une **zone d'implantation potentielle**, c'est-à-dire une zone large et préliminaire où l'installation agrivoltaïque pouvait être envisagée. Cette zone a ensuite fait l'objet d'**analyses environnementales, paysagères et agricoles pendant un an**.

Les résultats de ces études ont permis de déterminer avec précision la **zone d'implantation finale**, de manière à ce que le projet respecte l'équilibre entre production agricole, respect de l'environnement, efficacité énergétique et intégration paysagère.

La zone d'implantation potentielle



La zone d'implantation finale



Les grandes étapes du projet



Les chiffres clés

- 71 hectares**
de zone d'implantation finale
- ~ 39 MWc**
de puissance
- ~8 500**
foyers alimentés (hors chauffage)
- Mars 2025**
Dépôt prévu

La démarche de concertation

Verso Energy cherche à prendre en compte les besoins et les préoccupations spécifiques des habitants et acteurs du territoire pour favoriser une intégration harmonieuse de ses projets agricoles et énergétiques sur le territoire.

Pour cela, une démarche de concertation est mise en place avec l'aide d'une agence spécialisée. Tout au long de la concertation autour du projet, les objectifs sont les suivants.

Prenez la parole ! Munissez-vous d'un post-it et exprimez vos besoins d'information et de concertation !

Informer

Sur le projet et
l'agrivoltaïsme

Via le site Internet, un porte-à-
porte, des lettres d'information et
un forum ouvert aux habitants



Consulter

Sur certains aspects du
projet

Via ce forum informatif et
participatif !

La démarche est également en ligne !

Retrouvez toutes les informations du projet sur le site Internet dédié !

<https://projet-agrivoltaique-liffol-le-grand.fr/>



Sur ce site, vous pouvez :

- Retrouver toutes les **informations sur les forums** ;
- Vous informer sur **l'agrivoltaïsme et le projet** ;
- **Donner votre avis** sur le fil de discussion.

Les études menées dans le cadre d'un projet agrivoltaïque

Dans le cadre du dépôt de la demande de permis de construire pour un projet agrivoltaïque, des études préalables sont réalisées pour garantir la conformité réglementaire et la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers et agricoles. Ces études, confiées à des bureaux d'études spécialisés indépendants, seront attentivement examinées par les différents acteurs impliqués dans l'instruction de la demande de permis (DDT, Autorités Environnementale, CDPENAF).

CI-dessous, une description plus détaillée de ces études :

L'étude préalable agricole

Réalisée par la Chambre d'agriculture des Vosges

L'étude d'impact agricole est une démarche favorisant la **prise en compte des enjeux agricoles** dans le projet agrivoltaïque. Cette étude comprend une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire, l'étude des effets du projet sur celle-ci et les mesures envisagées pour réduire et compenser les éventuels impacts.

Si nécessaire, elle inclut également des **mesures de compensation collectives** pour consolider l'activité économique du territoire.

Le dossier technique agricole

Le dossier technique agricole démontre la compatibilité et les bénéfices entre production agricole et énergétique. Il inclut :

- Une **modélisation des impacts de la structure** sur les cultures : étude des effets de l'ombre, du microclimat et des panneaux sur la croissance des cultures
- Une **stratégie de pilotage des panneaux** : description de l'inclinaison ou d'orientation des panneaux pour optimiser la lumière et l'ombrage selon les cycles agricoles.
- Une **étude de synergie agricole** : étude des services apportés par l'installation aux cultures : amélioration du potentiel et de l'impact agronomique, protection contre les aléas, adaptation au changement climatique...



L'étude d'impact environnemental

L'étude d'impact analyse les **effets potentiels du projet sur l'environnement physique de la zone** de projet et comporte une analyse détaillée de toutes les composantes du territoire :



Faune et flore : Évaluation des espèces présentes, notamment protégées.



Sols : Impact sur la qualité des sols et l'érosion.



Eau : Effet sur les ressources en eau, y compris nappes phréatiques, rivières, zones humides.



Paysage : Intégration visuelle du projet dans le paysage local.



Bruit et nuisances : Analyse des nuisances sonores et autres impacts.



Impacts cumulés : Prise en compte des effets cumulés avec d'autres projets dans la zone.

L'étude d'impact comporte également une séquence

ERC (Éviter, Réduire, Compenser)

Elle consiste à éviter autant que possible les impacts négatifs du projet en adaptant son implantation et sa conception. Si certains impacts ne peuvent être évités, des mesures de réduction sont mises en place pour en limiter l'ampleur. Enfin, en dernier recours, des actions de compensation sont prévues pour contrebalancer les impacts résiduels sur l'environnement.

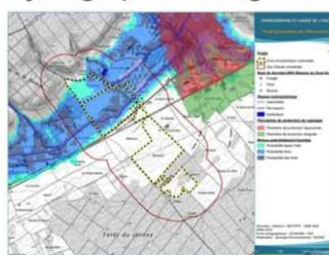
Les premiers résultats des études

Voici la synthèse par cartes des enjeux étudiés au cours du développement du projet :

Enjeux paysagers



Hydrographie et usage de l'eau



Synthèse des enjeux faune, flore et habitats naturels



La carte de synthèse des enjeux faune, flore et habitats naturels ci-contre englobe les enjeux concernant :

- La flore
- Les amphibiens
- Les reptiles
- Les insectes
- Les mammifères
- Les oiseaux
- Les chauves-souris
- Les habitats naturels

Les enjeux de faune, flore et des habitats naturels sont évalués selon leur sensibilité écologique :

Faible : zones peu sensibles, avec peu ou pas d'espèces ou d'habitats protégés.

Modérée : présence d'espèces ou habitats d'intérêt nécessitant des adaptations mineures du projet

Forte / très forte : zones critiques avec espèces protégées ou habitats rares, demandant des mesures importantes d'évitement ou de compensation.

Il n'y a donc pas d'enjeux écologiques forts sur la zone d'implantation finale.

Les retombées locales du projet

Estimation des retombées fiscales du projet

La puissance prévisionnelle de 39 MWc, rapportée à un impôt (l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : IFER) de 3 479 € / MW, permet d'estimer les retombées fiscales du projet.

Soit un total d'environ **1 million d'€ sur 40 ans** pour la commune de Liffol-le-Grand.



La participation des citoyens au projet

Soucieux d'associer les acteurs et habitants du territoire au projet, Verso Energy entend mettre en place un financement participatif des citoyens.

Qu'est-ce que le financement participatif ?

Le financement participatif est un mode de financement ouvert au grand public. Les investisseurs apportent des fonds via une plateforme en ligne pour contribuer au financement d'un projet.

Ce n'est pas un appel aux dons. Il s'agit d'investir et donc de percevoir un retour sur investissement selon les modalités (rendement, durée, etc.) définies au préalable.

Nos partenaires

Pour mener à bien nos projets de financement participatif, nous nous entourons d'acteurs spécialisés comme Enerfip et Lendosphere.



A vos votes !

Signifiez-nous votre intérêt pour le financement participatif sur le panneau dédié !



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet

<https://projet-agrivotique-liffol-le-grand.fr/>

Ce que vous nous avez partagé en porte-à-porte

La semaine du 30 septembre 2024, les équipes de Demopolis Concertation sont venues à la rencontre des habitants de Liffol-le-Grand via une session de porte-à-porte. Celle-ci nous a permis de vous informer sur le projet agrivoltaïque de Verso Energy, de recueillir vos avis en général sur l'agrivoltaïque, vos questions et éventuelles inquiétudes, ainsi que vos attentes en matière de concertation et d'information.



Les projets d'énergies renouvelables suscitent un a priori positif

- « Oui, il faut bien trouver des solutions et on ne peut pas continuer comme ça. »
- « L'éolien c'est non, mais l'agrivoltaïsme : pourquoi pas ! »
- « L'agrivoltaïsme ? C'est une cohabitation entre l'énergie et la production céréalière, le rendement sera identique, ce ne sera pas un problème. »



De nombreuses questions ont été relevées

- « Qu'est-ce que c'est, l'agrivoltaïsme ? C'est en l'air ou au sol ? »
- « Je n'étais pas au courant avant l'information de la mairie sur Facebook. »
- « Comment ont été choisies les terres en question ? »
- « Ça dure combien de temps, un panneau ? »

Pour certains, la suite du projet intéresse, sous certaines conditions

- « C'est une bonne chose ce projet, je m'informerai davantage au Forum. »
- « Il ne faudrait pas que ça fasse trop moche. Penser aux haies, aux paysages... »
- « Au niveau des retombées économiques, qu'est-ce que cela donne ? »



Vous avez d'autres questions ? Nous sommes là pour y répondre !



Pour en savoir plus, rendez-
vous sur le site Internet
[https://projet-agrivoltaïque-liffol-le-
grand.fr/](https://projet-agrivoltaïque-liffol-le-grand.fr/)

Les réponses à vos premières questions

Que se passe-t-il si les projets ne respectent pas les critères réglementaires de maintien d'une activité agricole durable ?



L'activité agricole au sein du parc agrivoltaïque sera **contrôlée par l'administration** à travers des suivis menés par des experts indépendants qui transmettront des rapports à l'administration. Si ce suivi révèle une non-conformité par rapport au dossier d'autorisation concernant l'activité agricole, l'autorité compétente peut exiger la mise en conformité de l'installation sous un délai de 6 mois maximum.

En cas d'écart de production supérieur à 10% entre la zone agrivoltaïque et une zone témoin, la centrale photovoltaïque peut également perdre son autorisation d'exploitation et être soumise à une obligation de démantèlement. A noter que **la réversibilité des installations est une exigence de la loi pour les projets sous le régime de l'agrivoltaïsme**.

Quelle est la différence avec les projets photovoltaïques classiques au sol ?



Le photovoltaïque est la conversion directe de la lumière en électricité. Il utilise des panneaux solaires pour capter au maximum l'énergie solaire, généralement installés sur les toits. L'agrivoltaïsme, en revanche, combine l'agriculture ET la production d'énergie solaire sur le même terrain.

Comment se passe le recyclage des panneaux ?



Une **écotaxe** est comprise à l'achat des modules photovoltaïques pour **financer leur recyclage**. Le recyclage des panneaux existe depuis plusieurs années et les techniques se sont améliorées.

Aujourd'hui, **plus de 94% du panneau est recyclé**. C'est l'organisme SOREN (anciennement PV Cycle) qui prend en charge la fin de vie des panneaux, qui les collecte et procède au recyclage.

Les usines de recyclage utilisent des techniques modernes, notamment le fil diamanté pour séparer les différentes couches des panneaux solaires.

Quelle est la durée d'exploitation d'une centrale agrivoltaïque ?



Les installations agrivoltaïques sont autorisées pour une durée maximale de quarante ans. Au plus tard six mois avant l'échéance de l'autorisation, l'autorité compétente peut la proroger pour 10 ans lorsque l'installation présente encore un rendement significatif. Les opérations de démantèlement et de remise en état d'un site après exploitation comprennent :

- 1 - **Le démantèlement des installations** de production, y compris l'excavation de toutes les fondations et installations enterrées ;
- 2 - **La remise en état des terrains**, en garantissant notamment le maintien de leur vocation initiale ;
- 3 - **La réutilisation, le recyclage, la valorisation ou à défaut l'élimination des déchets** de démolition ou de démantèlement dans les filières dûment autorisées à cet effet.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet de Verso Energy !
verso.energy/qui-sommes-nous

La lettre d'information n°2 (mars 2025)

LETTRE
D'INFORMATION
N°2 - Février 2025



Projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand

Le mot des porteuses de projet

MERCI !

Bonjour à toutes et à tous,

Nous tenons à **remercier chaleureusement les habitants et les élus pour leur participation active au forum du 10 février**. Nous avons été ravis de pouvoir répondre à vos nombreuses questions et d'échanger sur les enjeux de ce projet et de l'agrivoltaïsme.

En janvier, nous vous annonçons l'existence du projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand. Aujourd'hui, nous sommes heureuses de vous en **présenter une implantation finale**, fruit des échanges et des rencontres des derniers mois.

Dans cette lettre, nous vous partageons un retour sur ces rencontres pour informer le plus grand nombre et transmettre les éléments clefs présentés ces deux derniers mois.

Une demande de permis de construire sera **déposée en préfecture dès avril 2025**. La phase d'instruction qui suivra est détaillée en 4ème page, afin de vous éclairer sur les prochaines étapes.

Bonne lecture, et encore merci pour votre engagement à nos côtés !

À très bientôt,
L'équipe de Verso Energy



Clara Wiemann
Cheffe de Projet Développement
Photovoltaïque



Maria Candamil
Cheffe de Projet Développement
Photovoltaïque et Référente Concertation



Projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand

Le projet à l'heure du dépôt

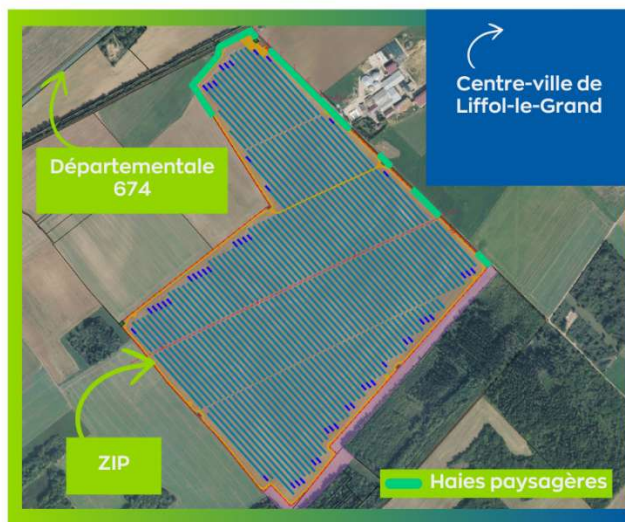
Implantation

 **71 hectares**
de zone d'implantation finale

 **39 MWc**
de puissance

 **8 500**
foyers alimentés

 **Avril 2025**
Dépôt du dossier



Les réponses à certaines de vos questions

Où va l'électricité produite ?

L'électricité produite par les panneaux du projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand est **réinjectée dans le réseau général**. Enedis se charge de sa distribution en fonction des besoins aux alentours.

Les panneaux bougent-ils ? Cela empêche-t-il le passage des tracteurs ?

Les panneaux sont appelés **trackers** ou **panneaux amovibles**. Ils suivent la courbe du soleil. Au point le plus bas, ils feront 1,10 mètre de hauteur, et, pour permettre à l'exploitant de poursuivre son travail agricole, 15 mètres séparent les rangées de panneaux (distance d'un pieu à l'autre).

**Retrouvez plus d'information
sur le site Internet du projet**

Flasher le QR Code avec votre
téléphone pour en savoir plus !

projet-agrivoltaique-liffol-le-grand.fr



demopolis
concertation



Lettre imprimée sur du papier recyclé – Ne pas jeter sur la voie publique Impression : lesœur imprimeur 855 rue Division Leclerc 88800 Vittel

Projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand

Retour sur la démarche de concertation

Forum d'information n°1

 Lundi 10 février 2025

 De 17h à 20h



Nous nous sommes rencontrés le 10 février 2025.
Nous vous remercions pour votre mobilisation !

33

participants !

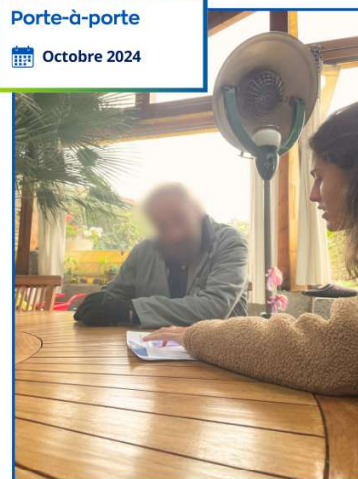
Le porte-à-porte

Nous sommes venus rencontrer une partie des habitants de Liffol-le-Grand.
Par ces échanges, vous avez :

- Partagé vos questions sur l'agrivoltaïsme
- Fait remonter vos besoins en termes d'information
- Rencontré les équipes de Demopolis Concertation
- Eu accès à l'information, directement à votre domicile

Porte-à-porte

 Octobre 2024



Les outils d'information

Pour ceux n'ayant pu se rendre au forum, trois outils d'information ont été mis en place durant la phase de concertation.

- Une **première lettre d'information** en janvier 2025 vous annonçant le lancement du projet et de la démarche ;
- Un **site Internet informatif et participatif**, pour approfondir votre compréhension du projet et de l'agrivoltaïsme en général, mais également retrouver toutes les informations partagées durant les événements ;
- Une **deuxième lettre d'information** en février, dont vous faites ici la lecture !

Une trentaine
de questions
posées et
clarifiées !



Vous souhaitez découvrir ce que ce projet va apporter à la commune ? Rendez-vous ici :

Sur ce site Internet, vous retrouverez tous les éléments présentés lors du forum !



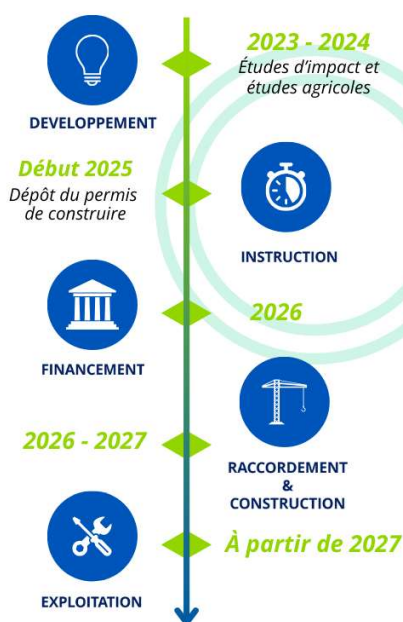
projet-agrivoltaique-liffol-le-grand.fr



Projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand

Les prochaines étapes

Le projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand sera déposé en préfecture au début 2025.
Qu'est-ce que cela implique ?



Que comprend l'instruction ?

L'instruction d'un projet en préfecture est une étape administrative essentielle où **les services de l'État examinent le dossier complet pour s'assurer qu'il respecte les réglementations** en vigueur (environnementales, urbanistiques, techniques, etc.).

Ce processus inclut des **consultations avec des organismes spécialisés et une enquête publique** pour recueillir l'avis des citoyens. Cette phase peut également nécessiter des ajustements au projet pour répondre aux exigences identifiées.

À l'issue de cette phase, la **préfecture décide d'autoriser ou non la réalisation du projet**.

En quoi consiste la consultation du public réglementaire ?

Envisagée courant 2025, cette phase essentielle de consultation citoyenne vous **permettra de consulter toutes les pièces du dossier du projet**, de poser des questions et de **donner votre avis sur le projet** en parallèle de l'instruction du dossier par les services de l'Etat.

Une **Commission d'enquête indépendante et neutre** sera désignée par le Tribunal Administratif pour mener l'enquête. Pendant celle-ci, les citoyens pourront prendre connaissance du dossier, des travaux envisagés et **formuler des observations**.

Au terme de l'enquête publique, la Commission d'enquête **émettra un rapport et des conclusions motivées** au vu de l'ensemble des avis reçus. In fine, après consultation de l'ensemble des services compétents et au regard des résultats de l'enquête publique, c'est le Préfet qui rendra son verdict sur l'avenir du projet agrivoltaïque de Liffol-le-Grand.

Vous souhaitez en savoir plus sur le projet ?
Rendez-vous sur le site !

projet-agrivoltaique-liffol-le-grand.fr



Contacter Verso Energy ?

Clara WIEMANN

Cheffe de Projet Développement
Photovoltaïque
c.wiemann@verso.energy

